

BTM BREVET TECHNIQUE DES MÉTIERS

Peintre en Bâtiment



DOMAINES D'ACTIVITÉS

- Le titulaire du titre est un peintre en bâtiment qualifié, à même d'assurer la finition intérieure et extérieure des bâtiments neufs ou en rénovation. Il a une autonomie totale dans l'activité de production, son organisation et sa gestion, selon la taille de l'entreprise, il peut encadrer une équipe de salariés et ou d'apprentis.
- Autonome, le peintre en bâtiment participe à la commercialisation et à l'adaptation de l'offre de peinture de l'entreprise, il chiffre et intègre les différents coûts de production, les temps de ses prestations dans une perspective d'optimisation, organise la production, la sienne et celle de ses équipes, en prévoyant, sélectionnant les moyens nécessaires, en définissant les priorités le travail et en veillant au respect des moyens de prévention et à la sécurité des personnes et de l'environnement, réalise les travaux d'embellissement des surfaces : pose de peinture, papier peint, revêtement spécifique, revêtement décoratif.
- Il assure le suivi des chantiers et leur livraison, et est capable d'encadrer une équipe de peintres.

ADRESSE

9 RUE GUSTAVE EIFFEL
CS 40420
68700 CERNAY CEDEX
HAUT-RHIN - ALSACE

CONTACTS

ACCUEIL DU CFA
03 89 75 90 28
CFABTP.CERNAY@YAHOO.FR

CONTENUS

Les enseignements sont répartis en 2 domaines :

Compétences enseignées

- Conseiller et élaborer une proposition de travaux aux clients en matière d'embellissement, de finitions des surfaces, de pose de revêtements muraux et de sol
- Organiser ses interventions et celles d'une équipe et veiller aux coûts et aux délais
- Participer à la gestion de l'entreprise de peinture
- Encadrer et animer les équipes

Organisation des enseignements

Enseignement général :
18 heures par semaines
Enseignement professionnel :
22 heures par semaines
Formation en entreprise :
80 semaines sur 2 ans

La formation en centre est complétée par des périodes de stages au CFA.

MODALITÉS

Conditions d'accès

Niveau minimum : sortie classe de 3^{ème}

Validation

Examen final en 2^{ème} année comprenant 2 parties :

- Épreuves pratiques passées par contrôle en cours de formation (CCF)
- Épreuves d'enseignement général et technologique passées en ponctuel
- Diplôme titre de la Chambre des Métiers

